

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	4 mars 2015	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 45 Votants : 50
Date d'affichage de la convocation :	4 mars 2015	

Séance du 12 mars 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le douze mars deux mille quinze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRE, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, Mme Elette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique GILLEQUIN

ETAIENT ABSENTS

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE
M. Benoit HERR, procuration à Mme DEVILLECHABROLLE
M. Jean PARMENTIER, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : adoption du compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal

OBJET : adoption du compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal

Le Compte Administratif est exposé au Conseil Communautaire, par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur Nicolas SORET, Président de la Communauté de Communes du Jovinien, **quitte la séance** pour le vote de ce Compte Administratif,

M. Christian ROTILIO, Vice-Président, désigné par le Président, soumet au vote ce compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération n° FIN/2014/44, approuvant le Budget Primitif 2014,

Vu les délibérations n° FIN-72 du 29 septembre 2014, et FIN-96 du 17 décembre 2014, approuvant les décisions modificatives n° 1 et 2 du budget 2014,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion de la Trésorière de Joigny,

Considérant la réunion de la commission des finances réunie le 25 février 2015,

Considérant la réunion du conseil des maires réunie le 25 février 2015,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

adopte le Compte Administratif de l'exercice 2014 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

. synthèse du compte administratif du **budget principal** :

Fonctionnement

Recettes réalisées sur 2014 : 10 812 932,55 €
Dépenses réalisées sur 2014 : 9 781 677,18 €
Résultat de l'exercice : 1 031 255,37 €

Affectation du résultat 2013 : 1 021 082,88 €
Soit un résultat cumulé de : 2 052 338,25 €

Investissement

Recettes réalisées sur 2014 : 1 804 872,39 €
Dépenses réalisées sur 2014 : 3 767 358,36 €
Résultat de l'exercice : - 1 959 485,97 €

Affectation du résultat 2013 : 1 279 500,25 €
Soit un résultat cumulé de : - 679 985,72 €
Restes à réaliser – recettes : 3 751 763,33 €

Restes à réaliser – dépenses : 3 141 850,45 €
609 912,88 €

Soit un résultat de clôture de : 1 372 352,53 €
Soit un résultat de clôture, avec les restes à réaliser, de : 1 982 265,41 €

autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce compte administratif 2014 du budget principal.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

23/03/15

Communauté de Communes
* du Jovinien *

date de publication :

23/03/15



